

COMMUNE DE TALMAS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 JUIN 2015**

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : Mrs BORDET, ROUSSEL, LERICHE, PREVOT, LARTIQUE et Mmes MOREAU, REVILLON, WALLET, LOMBARD, THERIBOUT, PETIT

Etaient absents excusés : Mrs COQUELIN (pouvoir à Mme MOREAU) et JAMOT

Secrétaire : Mme PETIT

Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour les points suivants :

- Recensement 2016
- Délibération d'adhésion occupation des sols
- Constitution des Jury d'Assises
- Bilan Temps d'Activités Périscolaires

1°) Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil leur approbation concernant le dernier compte-rendu. A l'unanimité des présents, le compte-rendu est validé.

2°) Dossier Effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public de communications électroniques Rue Saint Aubin et Rue d'Amour

Monsieur le Maire précise que des devis sont en cours concernant ce dossier. Après avoir procédé aux mesures, Messieurs BORDET et ROUSSEL prévoient 9 mâts d'éclairage public. Le coût global de l'opération est estimé à 84257€00.

Concernant le déplacement du compteur Tarif Jaune adossé sur le mur des anciennes classes, ERDF propose un devis à hauteur de 5746€00.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide l'ensemble des propositions et prévoit les travaux hors période scolaire en octobre-novembre.

3°) – Projection du nouveau Site Internet

Monsieur BLOCKLET donne la parole à Madame MOREAU pour présenter le nouveau site Internet de la Commune.

Dans un premier temps Madame MOREAU remercie les membres de la Commission Communication, Mathieu KLIMENKO stagiaire en charge de la création du site et Julie CLEMENT chargée de mission de la CCBH, pour leur implication dans ce dossier.

Madame MOREAU projette à l'assemblée l'ancien site internet de la commune, en ligne depuis une dizaine d'années. Après un travail sur plusieurs réunions depuis le début d'année afin de définir la forme et le contenu du site, Madame MOREAU présente le nouveau site Internet. Simple d'utilisation, moderne, sobre et épuré, le site regroupe un maximum d'informations pouvant intéresser les administrés et les visiteurs. Il sera mis en ligne fin Juin début Juillet par Somme Numérique qui héberge gratuitement le site (convention établie avec la CCBH).

Madame MOREAU présente les différentes rubriques épaulée par Mr KLIMENKO pour la partie technique. Un maximum de photos vient illustrer le site ainsi que des liens en rapport avec la CCBH dans certains onglets. Plusieurs nouvelles rubriques ont été créées comme l'accès aux réseaux sociaux (Facebook et Twitter), un formulaire afin d'envoyer un message au secrétariat de Mairie, une newsletter ...

Madame MOREAU précise que le site Internet sera régulièrement alimenté afin d'être le plus complet et le plus à jour possible.

Madame REVILLON remercie Madame MOREAU pour sa disponibilité et la charge de travail accompli sur ce projet.

Monsieur le Maire remercie et félicite tous les personnes ayant participé à la création du nouveau site de la Commune.

Monsieur KLIMENKO fait le bilan de son stage et de ses 2 mois et demi de travail et précise qu'il soutiendra son dossier devant le jury de son école début Juillet. Il tient à remercier le Conseil Municipal pour son implication et plus particulièrement Madame MOREAU et Monsieur JAMOT, ses tuteurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide la mise en ligne du nouveau site Internet.

4°) Projet de la nouvelle aire de jeux

Mesdames MOREAU et LOMBARD présentent le projet abouti de la nouvelle aire de jeu.

Madame MOREAU rappelle que les anciens jeux situés au bout de la Place Publique datent de 1998, sauf la structure avec le toboggan qui elle est plus récente. Certains jeux sont devenus obsolètes et ne sont plus aux normes en vigueur. Monsieur BLOCKLET précise que le Bureau VERITAS préconise la mise en conformité de ces jeux.

Le Commission Enfance-Jeunesse-Education s'est réunie plusieurs fois afin de cibler au mieux le dossier. Afin d'avoir une bonne visibilité l'aire de jeux sera déplacée sur la dalle devant la Salle Delval. Le stationnement des véhicules y sera donc proscrit. L'ancien toboggan restera lui à la même place.

Madame LOMBARD a rencontré plusieurs fournisseurs afin d'établir des devis selon les critères validés par la Commission : l'ancienne dalle sera conservée, deux revêtements de sol différents (sol coulé mousse amortissante et gazon synthétique) seront installés selon les normes des nouveaux jeux. Une poubelle, un banc, un panneau, un jeu à ressort, une structure quatre places à ressort, une maisonnette, une structure multifonction grimpeuse avec un toboggan ainsi qu'une clôture seront mis en place. Des croquis ainsi que des photos sont présentés aux élus, les jeux sont garantis entre dix et quinze ans.

Monsieur le Maire a effectué l'étude des offres des trois entreprises ayant répondu à la demande. C'est l'entreprise Rénov' Sport de Rubempré qui a présenté l'offre la mieux disante.

Monsieur BLOCKLET évoque également le changement des bancs autour de la Place Publique devenus obsolètes, il prendra attache avec la même société pour obtenir un devis.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide l'ensemble de ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer le devis à hauteur de 24992€65 HT soit 29991€18 TTC avec Rénov'Sport.

5°) Tableau des effectifs : proposition modification horaires de travail d'un agent communal, reconduction contrat Aide ASEM, animateurs, Temps Activités Périscolaires

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'au vu de la fin du Contrat d'Avenir d'Amandine DEBUIRE au 30/06/2015, il serait nécessaire d'augmenter les heures du contrat de travail de Mme Fabienne GREVIN, Adjoint Technique de 2^{ème} classe, stagiaire depuis février 2015. Elle aura donc en charge le nettoyage des salles, le renfort à la cantine scolaire, la distribution du courrier dans le village ... Monsieur BLOCKLET se rapprochera de l'agent afin d'établir son nouveau planning. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches auprès du CDG80.

Monsieur BLOCKLET annonce l'ouverture d'une 4^{ème} classe à l'école de TALMAS dès la rentrée prochaine. Monsieur le Maire rencontrera donc Monsieur MARTINS, Directeur de l'Ecole, afin de déterminer au mieux les besoins concernant la reconduction du contrat d'Aide ASEM.

Monsieur PREVOT précise que les plannings des Temps d'Activités Périscolaires pour la rentrée 2015/2016 ne sont pas encore établis. Il prendra contact avec les animateurs afin de connaître leurs disponibilités.

6°) Lancement de la consultation « Agrandissement des Vestiaires »

Monsieur BLOCKLET évoque le dossier concernant l'agrandissement des vestiaires au terrain de football. Le dossier est passé en Commission Sécurité en Préfecture le 11 Juin dernier. Un avis favorable a été émis.

Monsieur le Maire précise être toujours dans l'attente du retour du Permis de Construire déposé en Décembre 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises.

7°) Délibérations demande subventions IDEAL

- Effacement Réseau + Eclairage
- Huisseries Ancienne Mairie
- Aire de Jeux

Monsieur BLOCKLET indique à l'assemblée avoir reçu un courrier du Conseil Départemental de la Somme précisant qu'un nouveau dispositif d'aide afin d'apporter un soutien financier aux communes pour la réalisation de leurs travaux a été mis en place. Ce « Soutien exceptionnel aux communes » est accordé selon des critères bien spécifiques.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier concernant les travaux de voirie Rue des Acacias (sur les 35% restant dû par la commune à la CCBH) ainsi que le changement des huisseries sur l'ancienne mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur BLOCKLET à déposer ce dossier.

8°) Dissolution Association Foncière de Remembrement

Messieurs BLOCKLET et BORDET indiquent s'être réunis avec Monsieur VAN DEN EYNDE Robert, dernier membre de l'Association Foncière de Remembrement de Talmas, accompagné par Monsieur DURSENT, afin de décider de son devenir.

Monsieur le Maire précise que la compétence voirie a été transférée à la Communauté de Communes Bocage Hallue.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal, décide de demander la dissolution de l'AFR de Talmas, sans activités et sans biens.

9°) Malfaçons Salle Socio : Assistance Technique d'un expert

Monsieur BLOCKLET rappelle le conseil donné par Maître CHIVOT, Avocat en charge du dossier des malfaçons de la Salle Socio, à savoir, l'assistance d'un expert. Monsieur le Maire présente un devis du Cabinet MAZARS de BOVES à hauteur de 960 € TTC.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

10°) Malfaçons Ecole « Les Arondes » : dossier en cours

Monsieur le Maire précise avoir pris contact avec l'assurance AXA, assurance de l'entreprise Max Brunel qui a réalisé les travaux de couverture. Le dossier est en cours afin d'obtenir le remboursement des frais engagés pour les réparations faites au plus vite sur les fuites d'eau venant de la toiture.

11°) Service Civique au sein des Collectivités

Monsieur BLOCKLET présente le courrier reçu de Madame la Préfète de la Somme concernant le service civique. Il constitue une forme d'engagement citoyen et civil permettant à des jeunes âgés de 16 à 25 ans d'exercer pendant une durée moyenne de 8 mois, une mission d'intérêt général, au sein d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public. Toute collectivité territoriale peut solliciter un agrément, pour accueillir des volontaires sur un projet spécifique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, ne souhaitent pas obtenir d'agrément pour ce projet.

12°) Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Monsieur le Maire informe les élus de la répartition et/ou du reversement du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes. La CCBH propose de percevoir la totalité de l'enveloppe des vingt-six communes soit 303173€00 afin de continuer à pouvoir proposer des services gratuits comme Somme Numérique pour le site Internet, le service jeunesse et dernièrement l'antenne qui instruira l'urbanisme.

Monsieur BLOCKLET précise que l'ensemble des vingt-six communes doit reverser son enveloppe sinon la proposition de la CCBH sera rejetée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte de laisser son enveloppe de 14130€00 à la CCBH et autorise Monsieur le Maire à prendre la délibération qui s'y réfère.

13°) Recensement 2016

Monsieur BLOCKLET annonce le lancement de la campagne par l'INSEE du recensement de la population 2016. Afin de gérer ce dossier, Monsieur le Maire demande aux élus un volontaire, qui sera le Coordonnateur Communal responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement. Aucun élu ne souhaite se proposer. Monsieur BLOCKLET précise donc la nécessité de trouver une personne pour exercer ces fonctions ainsi que deux agents recenseurs.

14°) Délibération d'adhésion occupation des sols

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} juillet prochain les services de l'Etat (DDTM) n'instruiront plus les demandes de déclarations préalables créant une surface ni les demandes de permis de construire.

La CCBH propose d'adhérer au service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (pôle ADS).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, souhaite adhérer à ce service et autorise Monsieur BLOCKLET à prendre les délibérations qui s'y rapportent.

15°) Constitution des Jury d'Assises

Monsieur BLOCKLET indique avoir été informé par la Mairie de CORBIE de la désignation de TALMAS et de onze autres communes dans le canton pour établir une liste de jurés.

Trois personnes doivent être tirées au sort sur la liste électorale, selon la réglementation.

Les élus procèdent donc au tirage au sort :

- Electeur 122 : Mme DACHICOURT née BRUHIER Corinne – 40 rue Battreux
- Electeur 443 : Mr HOCHARD Maxime – 6 Impasse de Hameau
- Electeur 275 : Mr DENEUVILLE Jean-Michel – 25 rue Battreux

Monsieur le Maire informera ces trois administrés par courrier.

16°) Bilan Temps d'Activités Périscolaires

Monsieur PREVOT présente un bilan des activités périscolaires qui ont lieu les mardis et jeudis de 15h30 à 17h00 depuis la rentrée de septembre 2014.

Une réunion publique se tiendra à la Salle Socioculturelle le Jeudi 25 Juin afin de faire une synthèse avec les parents d'élèves, l'équipe d'animation et les élus.

Monsieur PREVOT précise n'avoir eu aucun retour négatif de la part des enfants ni des parents d'élèves. Désormais des activités sont proposées dès la moyenne section de maternelle jusqu'au CM2. Il est donc nécessaire de faire appel à quatre animateurs le mardi et quatre le jeudi afin que le nombre d'enfants dans les groupes ne soit pas trop important (environ 12-13 enfants).

Pour la prochaine rentrée 2015/2016, un nouveau Projet Educatif Territorial sera rédigé pour être transmis aux services de l'Education Nationale. Monsieur PREVOT propose que les plages horaires restent les mêmes et que de nouvelles activités soient proposées. Les animateurs seront rémunérés à l'identique que cette année, toujours sur 2H30 Hebdomadaire.

Monsieur PREVOT demande l'achat d'un appareil photo et d'une plastifieuse qui serviront pour les activités périscolaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord.

Monsieur PREVOT précise que les photographies réalisées cette année seront affichées dans l'école lors de la kermesse scolaire, Samedi 20 Juin.

17°) Questions diverses

* Monsieur BLOCKLET présente le programme Voirie 2015 de la CCBH : des enduits d'usure seront réalisés rues Georges Thuillier, Frédéric Pacque, d'Amiens et d'Amour au niveau du Monument aux Morts. Les gros travaux auront lieu rue des Acacias : assainissement pluviale, bordurage, chaussée lourde. Monsieur le Maire précise que c'est l'entreprise COLAS qui réalisera les travaux. 35% du coût des travaux sont à la charge communale, des demandes de subventions ainsi que des conventions sont en cours. Pour information, Monsieur BLOCKLET annonce que le budget voirie 2015 pour l'ensemble des communes de la CCBH s'élève à 338 000€00.

* Monsieur le Maire présente un devis d'EUROFLAM pour un montant de 1463€52 pour le changement de dix extincteurs, sachant que la maintenance annuelle de ces appareils est effectué à titre gracieux par l'entreprise retenue. Monsieur BORDET précise qu'un extincteur a été volé dans l'entrée de la Salle Socioculturelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide le devis.

* Monsieur BLOCKLET demande le remboursement de 33€00 de la visite du permis poids lourds pour Mr Christophe JOLLY, Adjoint Technique aux ateliers communaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accorde le remboursement.

* Monsieur le Maire propose de repeindre le futur bureau du directeur de l'école ainsi que celui de son secrétariat afin de pouvoir accueillir les parents d'élèves dans les meilleures conditions dès la rentrée prochaine. Il présente un devis de l'entreprise BOUCHEZ Peinture pour un montant de 1836€67. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur BLOCKLET à engager les travaux et signer le devis.

* Monsieur BLOCKLET présente un devis de l'entreprise GUILBERT concernant les travaux de couverture à réaliser sur les malfaçons constatées à l'école ainsi que ceux de la chapelle de Val de Maisons. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à engager les travaux et signer le devis à hauteur de 1561€20.

* Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier du SIAEP de Naours concernant le château d'eau hors service situé au Hameau de Val de Maisons. Cet édifice se dégrade et le risque de chute de matériaux est réel. Afin de le sécuriser le syndicat d'eau demande sa cession par la commune. Au vu de tous les éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à céder cet ouvrage au SIAEP de Naours.

* Monsieur BLOCKLET expose aux élus un courriel reçu par une administrée de la Commune concernant l'affaissement du terrain situé autour d'un puit. Monsieur le Maire et Monsieur ROUSSEL se rendront sur place afin d'effectuer les constatations et consulteront les plans du cadastre afin de déterminer la propriété de ce puit.

* Monsieur le Maire informe les élus avoir reçu un courrier pour un éventuel passage du bibliobus à l'école « Les Arondes » courant Juin. Il en informera Mme PREVOST à la bibliothèque.

* Monsieur BLOCKLET indique avoir reçu un courriel de Madame Patricia WYBO, Conseillère Départementale, qui souhaite le rencontrer afin de faire le point sur les besoins de la commune et démarrer la collaboration. Une rencontre est prévue le Jeudi 2 Juillet en Mairie.

* Monsieur BORDET précise avoir été interpellé par des riverains concernant les véhicules qui circulent à grande vitesse dans certaines rues de la Commune. Les radars pédagogiques situés actuellement route de Naours et rue du Rosel seront donc déplacés dans la rue d'Amiens et dans la rue d'Airaines afin d'alerter les automobilistes sur leur comportement.

* Monsieur ROUSSEL informe les élus que les travaux ont commencé au cimetière. La haie ainsi que le grillage coté Chemin de Beauquesne ont été retirés, des poteaux ainsi que des plaques béton seront installés par l'entreprise Thierry GIGNON côté intérieur (habitation). Monsieur ROUSSEL demande s'il est nécessaire d'installer des brises vues provisoirement côté chemin de Beauquesne, sachant que le coût est élevé et qu'il y a risque de vol. M BLOCKLET propose d'attendre et voir avant toute prise de décision.

* Monsieur ROUSSEL demande à Monsieur le Maire s'il est possible de réviser le Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Monsieur BLOCKLET répond positivement, et précise que le coût est à la charge communal. Monsieur le Maire indique qu'il se renseignera sur les tarifs, qui peuvent être différents selon le nombre de zones du PLU à modifier.

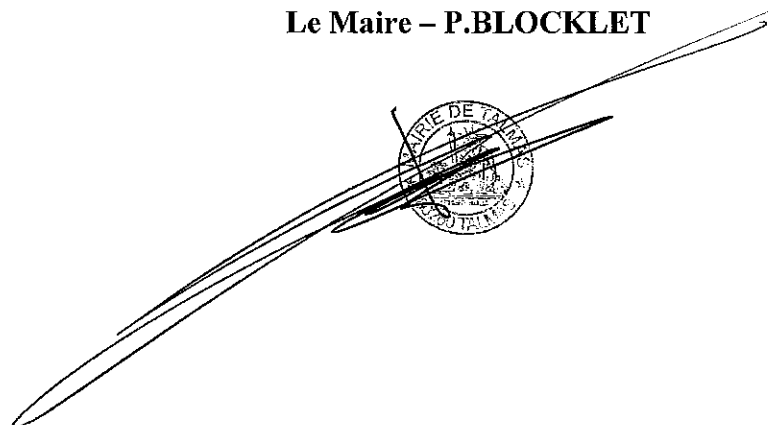
* M BLOCKLET évoque l'éventuel départ de Mme POIRET Amandine qui souhaiterait poursuivre sa carrière professionnelle au sein d'une plus grosse structure. En attente d'une décision définitive, il propose au conseil municipal de procéder au recrutement d'une personne en Contrat d'Aide à l'Emploi pour une durée hebdomadaire de 24 heures (Contrat annuel pouvant être renouvelé durant 5 ans, subventionné à 90 % par l'Etat et exonéré de charges sociales diverses en fonction de la personne employée.). M le Maire indique bien aux membres du conseil qu'il ne s'agit pas d'un recrutement pour la commune mais d'un emploi provisoire auquel il donne la chance à une personne d'être formée sur un nouveau métier. A l'unanimité des présents, le conseil donne un avis favorable à cette proposition.

M BORDET ajoute que cette personne en formation serait un plus pour le secrétariat de la mairie qui souffre parfois du travail existant et de l'absence de la secrétaire lors de ses vacances.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Talmas, le 23 Juin 2015

Le Maire – P.BLOCKLET

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops, is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TALMAS' and '23 JUIN 2015'.